

Rapport annuel **2022**

**Syndicat des producteurs
de bois du Centre-du-Québec**



SPBCQ

Syndicat des Producteurs de Bois
du Centre-du-Québec

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : AVIS DE CONVOCATION.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : AVIS DE CONVOCATION.....	3
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : PROJET D'ORDRE DU JOUR	3
PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE	4
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 26 AVRIL 2022	6
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 26 AVRIL 2022	10
MOT DU PRÉSIDENT.....	15
CARTE DU TERRITOIRE	16
CARTE DE LA PROVINCE	17
MESSAGE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC.....	18
ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	20
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	21
ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU SYNDICAT	23
LE PERSONNEL	24
RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ.....	25
SERVICES FORESTIERS.....	30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, qui se tiendra :

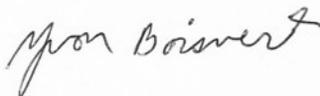
Mardi le 25 avril 2023

Inscription : 12 h 30

Réunion : 13 h

Lieu : Hôtel Le Victorin situé au 19, boul. Arthabaska Est, Victoriaville (QC) G6T 0S4

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert
Président

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2022
9. Adoption du rapport financier 2022
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES*AVIS DE CONVOCATION*

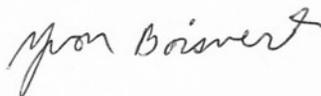
Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec qui se tiendra :

Mardi le 25 avril 2023
Inscription : 12 h 30
Réunion : environ 14 h 30

Les administrateurs sortants sont :

<u>Administrateurs sortants</u>	<u>Numéro de siège</u>	<u>Secteurs</u>
Richard Dubé	Siège numéro 3	Drummond
Claude Beauchesne	Siège numéro 5	Nicolet-Yamaska / Bécancour

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022
6. Adoption du rapport des activités 2022
7. Adoption du rapport financier 2022
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Allocution des invités
10. Élection de deux administrateurs
 - Siège #3 Richard Dubé Drummond
 - Siège #5 Claude Beauchesne Nicolet-Yamaska / Bécancour
11. Divers
12. Tirage des prix de présence
13. Levée de l'assemblée

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

1. Le droit de parole

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Toute intervention doit être faite au micro et le président d'assemblée donne la parole selon l'ordre dans lequel les participants s'y sont présentés. L'intervention doit se limiter au sujet à l'étude. Pendant qu'un participant a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

2. Les propositions

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un participant et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un participant désire faire une proposition, il demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. Le débat

- a) Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyée prendra la parole ensuite, s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposant a également le droit de réplique aux arguments de ses adversaires pour clore le débat, mais cette réplique ne doit pas être suivie d'autres argumentations.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un participant qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et doit être appuyée. Un amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit pas être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- d) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- e) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue, à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. Le vote

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un participant peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre participant et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des personnes présentes ne réclame le vote par bulletin secret.
- d) Le président n'a droit de voter qu'en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. Question de privilège

- a) Si un participant croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non. La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée si elle est jugée recevable par le président.

6. Point d'ordre

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre participant pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un participant croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 26 avril 2022 à 13 h

Nombre de personnes présentes : 31

1.- **MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

Monsieur Yvon Boisvert souhaite la bienvenue à tous à 13 h 05.

2.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

***Résolution # 2022-04-26-2353
Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Marcel Boilard, appuyée de monsieur Jean Page et de façon unanime, monsieur Boisvert procède à l'ouverture de la réunion à 13 h 05.

3.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

***Résolution # 2022-04-26-2354
Adoption de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, l'avis de convocation est accepté.

4.- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Ghislain Leblond demande à l'assemblée si elle veut une lecture détaillée des procédures d'assemblée.

***Résolution # 2022-04-26-2355
Lecture des procédures d'assemblée***

Sur proposition de monsieur Jean Page, secondée de monsieur Gilles Marchand et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2021
9. Adoption du rapport financier 2021
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

***Résolution # 2022-04-26-2356
Adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de monsieur René-Paul Vincent, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, l'ordre du jour est accepté tel que lu en laissant le divers « ouvert ».

6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 30 AOÛT 2021

Monsieur Leblond demande si les producteurs sont d'accord pour qu'une lecture en diagonale soit effectuée. La réponse est affirmative.

Monsieur Leblond procède à un survol du procès-verbal en titre.

***Résolution # 2022-04-26-2357
Adoption du procès-verbal de l'assemblée
générale annuelle du 30 août 2021***

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, le procès-verbal en titre est accepté, tel que lu.

7.- MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Boisvert mentionne que le mot du président est dans le rapport annuel du Syndicat aux pages 16 et 17 et invite les producteurs à en prendre connaissance.

8.- ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ 2021

Monsieur Leblond fait une présentation du rapport de mise en marché, tel que présenté, aux pages 18 à 35 du rapport annuel. Monsieur Leblond, par le fait même, en profite pour faire le point sur différents marchés.

Résolution # 2022-04-26-2358
Adoption du rapport de la mise en marché 2021

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Pierre Sévigny et de façon unanime, le rapport de mise en marché 2021 est adopté, tel que présenté.

9.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Monsieur Yvon Boisvert invite madame Karine Gravel à venir présenter les états financiers vérifiés du Syndicat en date du 31 décembre 2021.

Madame Gravel présente ceux-ci.

Résolution # 2022-04-26-2359
Adoption du rapport financier 2021

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur Gilles Dion et de façon unanime, le rapport financier de 2021 est adopté, tel que présenté.

Une discussion est faite au niveau des coûts de transport payés par le Syndicat qui, en août 2021 lors de l'AGA 2019 et 2020, avait été demandé au Syndicat d'être ajouté dans le rapport annuel.

Monsieur Leblond explique que les frais de transport pour le bois de trituration sont tous payés par le Syndicat, mais qu'au niveau du bois de sciage, que le Syndicat ne paye pas toujours les frais reliés au transport. De plus, la compensation pour la hausse du carburant varie d'un mois à l'autre. Cela entraîne donc que les frais payés pour le transport du Syndicat, d'une année à l'autre, sont très variables et ne disent pas grand-chose sans explication. Afin de ne pas induire en erreur le lecteur des états financiers, les chiffres sur le transport n'ont pas été mis séparés dans ceux-ci. Toutefois, monsieur Leblond précise que les frais de transport sur le bois livré en 2021 aux usines d'Arbec, Domtar et de Silicium sont d'environ 1,04 million de \$ sur une valeur des livraisons de 4,2 millions de \$, soit un peu moins de 25 %.

Monsieur Yvon Boisvert remercie madame Karine Gravel.

Monsieur Leblond mentionne que lors de l'AGA 2019 et 2020, les producteurs ont mandaté le Syndicat afin de choisir une firme comptable pour effectuer la vérification des états financiers. Il mentionne que la firme Malette a été choisie et un mandat de 5 ans lui a été donné.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boisvert demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2021.

***Résolution # 2022-04-26-2360
Ratification des gestes du conseil d'administration***

Sur proposition de monsieur Marcel Boilard, secondée de monsieur Jean Page et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour 2021 sont ratifiés.

11.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

12.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

***Résolution # 2022-04-26-2361
Levée de la réunion***

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Jean Page, la réunion est levée à 14 h 30.

Yvon Boisvert
Président

Ghislain Leblond
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 26 avril 2022 à 14 h 30

Nombre de personnes présentes : 31

Nombre de membres : 25

1.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Yvon Boisvert procède à l'ouverture de la réunion à 14 h 30.

Résolution # 2022-04-26-2362
Ouverture de la réunion

Sur proposition de monsieur Gilles Marchand, appuyée de monsieur Norbert Turgeon, la présente réunion est ouverte.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2022-04-26-2363
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, appuyée de monsieur Michel Déry, l'avis de convocation est accepté.

3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Yvon Boisvert demande si nous effectuons la lecture des procédures d'assemblées.

Résolution # 2022-04-26-2364
Lecture des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Roger Comtois, appuyée de monsieur René-Paul Vincent et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont adoptées sans lecture.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021

6. Adoption du rapport des activités 2021
7. Adoption du rapport financier 2021
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Allocution des invités
10. Élection de deux administrateurs
Siège #2 Arthabaska
Siège #4 Nicolet-Yamaska/Bécancour
11. Divers
10. Tirage des prix de présence
11. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-04-26-2365
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Richard Dubé, l'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 AOÛT 2021

Monsieur Ghislain Leblond demande s'il effectue un survol du procès-verbal en titre. Les membres répondent par l'affirmative.

Résolution # 2022-04-26-2366
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur René-Paul Vincent, le procès-verbal en titre est adopté, tel que lu en diagonale.

6.- ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2021

Monsieur Yvon Boisvert mentionne que la lecture du rapport des activités fut faite lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2022-04-26-2367
Adoption du rapport des activités 2021

Sur proposition de monsieur Claude Beauchesne, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, le rapport des activités 2021 est adopté, tel que présenté.

7.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Monsieur Yvon Boisvert mentionne que la lecture du rapport financier fut faite lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2022-04-26-2368
Adoption du rapport financier 2021

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, appuyée de monsieur Mathieu Malenfant et de façon unanime, le rapport financier 2021 est adopté, tel que présenté, lors de l'assemblée du Plan conjoint.

8.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Yvon Boisvert demande une résolution pour la ratification des gestes des membres du conseil d'administration.

Résolution # 2022-04-26-2369
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur Robert Allaire et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration sont ratifiés par l'assemblée.

9.- ALLOCUTION DES INVITÉS

Monsieur Yvon Boisvert invite monsieur Marc-André Rhéaume à venir faire une présentation sur les dossiers importants de la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

10.- ÉLECTION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Monsieur Ghislain Leblond mentionne qu'à la demande de la RMAAQ, il doit faire la lecture des articles 89, 89.1 et 30 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, ce qu'il effectue sur le champ.

Monsieur Ghislain Leblond mentionne qu'il y a deux postes en élection soit le siège numéro 2 et le siège numéro 4. Deux mises en candidature ont été reçues, soit messieurs Yvon Boisvert et Pierre Sévigny. Il n'y aura donc pas d'élection et une résolution est nécessaire afin de confirmer les administrateurs dans leur poste.

Résolution # 2022-04-26-2370
Élection de deux administrateurs

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur Norbert Turgeon et de façon unanime, messieurs Yvon Boisvert et Pierre Sévigny sont élus respectivement sur les postes 2 et 4.

11.- **DIVERS**

Une discussion est apportée sur la réforme cadastrale et l'importance de vérifier les informations reçues à la suite de celle-ci et de contacter la MRC dans le cas où la situation n'est pas claire et si des erreurs semblent être présentes.

12.- **TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE**

Monsieur Boisvert mentionne qu'il y a un tirage de prix de présence dont une partie est une commandite de Gilles Nolet équipement de Daveluyville.

Les gagnants sont énumérés ci-dessous :

Monsieur Norbert Turgeon (casquette)

Monsieur Pierre Bouvet (casque de sécurité)

Monsieur Jocelyn Fréchette (casque de sécurité)

Monsieur Steve Gleason (ruban à mesurer)

Monsieur Mathieu Malenfant (scie mécanique)

13.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution # 2022-04-26-2371

Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur, secondée de monsieur, la réunion est levée à 16 h.

Yvon Boisvert
Président

Ghislain Leblond
Secrétaire

PRÉSENCES – AGA 2022 SPBCQ

Nom	Raison sociale	Membre ou non-membre
Yvon Boisvert		Membre
Mathieu Malenfant	Domaine du Lac Louise	Membre
Pierre Sévigny		Membre
Gilles Marchand		Membre
Richard Dubé	Richard Dubé/Sylvie Labonté	Membre
Claude Beauchesne		Membre
Marcel Boilard		Membre
Gilles Dion		Membre
Serge Nadeau	GFAD	Membre
Michel Déry		Membre
Diane Tanguay		Membre
René Boilard		Membre
René-Paul Vincent		Membre
Gérald Aubin		Membre
Lorraine Michaud		Membre
Serge Chartrand		Membre
Robert Allaire	Ferme Berlaire	Membre
Léo Boilard		Membre
Norbert Turgeon	Lemieux Turgeon Associés senc	Membre
Jean Page	Page Jean, Gagné S, Gagné P, Vigneault C.	Membre
Marc Bussièrès		Non-membre
Roger Comtois		Membre
Denis Chrétien		Membre
Jocelyn Fréchette		Membre
Pierre Bouvet		Membre
Steve Gleason		Membre
Karine Gravel	Vérificatrice comptable	
Ghislain Leblond	SPBCQ	
Mathieu Roberge	SPBCQ	
Martine Gignac	SPBCQ	
Marc-André Rhéaume	FPFQ	

MOT DU PRÉSIDENT

Producteurs, Productrices, Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir, au nom des administrateurs, des employés et en mon nom personnel de vous souhaiter la bienvenue à cette 56^e assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Après avoir connu deux grosses années sous le thème de la Covid, nous avons passé, en milieu d'année 2021, à un sujet qui a affecté tout autant nos vies soit celui de l'inflation astronomique et plus particulièrement, de la montée exorbitante du carburant diesel. Nous avons déjà connu des hausses du prix du carburant par le passé, entre autres en 2008 et 2009 où le prix avait monté jusqu'à près de 1,60 \$/litre. À partir de l'été 2021, les prix étaient à la hausse, mais qui aurait prédit que nous dépasserions les 2,50 \$/litre; sûrement très peu de gens. Nous avons donc, au printemps 2022, rencontré les grands industriels qui font l'achat de bois de trituration sur notre territoire afin de discuter avec eux pour changer le mode de compensation en lien avec la hausse du carburant diesel. Nous avons ainsi obtenu de la part de ceux-ci une compensation pour la hausse du carburant en lien avec les opérations forestières, soit la coupe du bois et le débardage de celui-ci. Cet ajustement, est payé par le Syndicat aux producteurs, le mois suivant leurs livraisons du feuillu dur et du tremble.



Du côté du bois de sciage résineux et principalement du sapin-épinette, l'année 2022 fut très différente de 2021. Cette année, nous avons pu profiter de la hausse des prix et vendre notre bois de sciage à des conditions jamais vues auparavant. La conjoncture entre les marchés, l'avènement d'une nouvelle usine de sciage dans notre région, Bois LIB à Princeville et l'amélioration de la capacité de transformation des autres usines en sont les principales causes. Cette fois, le phénomène de l'offre et la demande s'est appliqué de façon plus équitable pour les producteurs. Toutefois, depuis la fin de l'année 2022, l'économie s'est resserrée et les conditions de marché du bois scié par le fait même. Il s'en est résulté des baisses de prix. Il faut espérer que le marché de la construction au Canada et chez nos voisins du sud, reprendra de la vigueur à la fin du printemps même si les prévisions ne vont pas dans ce sens actuellement.

Pour terminer, je veux remercier les administrateurs et le personnel du Syndicat pour leur appui dans ma 2^e année à la présidence et pour leur excellent travail. La seule façon de maximiser les revenus et les avantages aux producteurs est que tout le monde travaille ensemble, dans un même but et une même direction. Je nous invite donc à continuer dans cette même voie afin que nous demeurions un fournisseur fiable et que notre bois soit en demande.

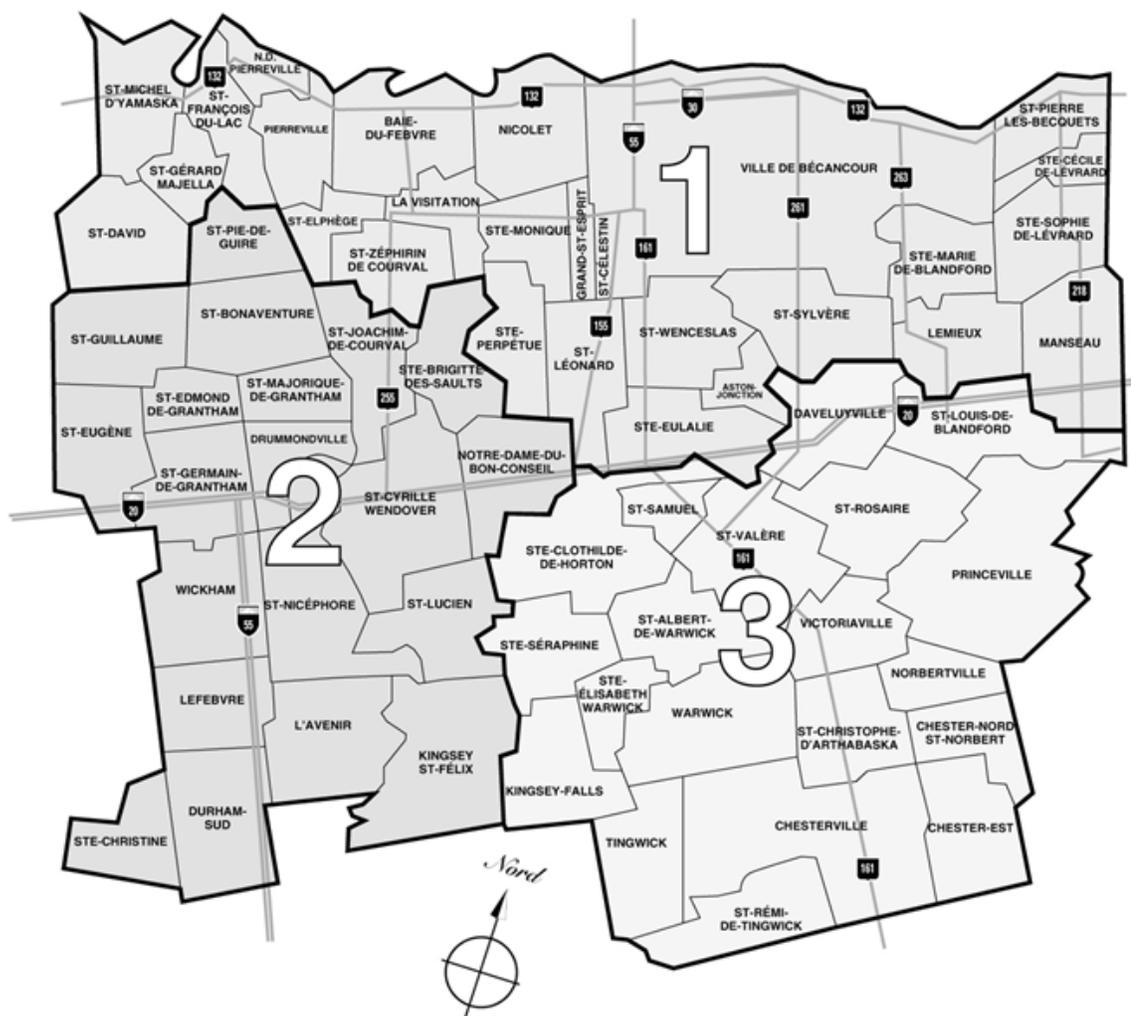
Je souhaite à tous une excellente assemblée et une très bonne fin d'année 2022.

A handwritten signature in black ink that reads "Yvon Boisvert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Yvon Boisvert

CARTE DU TERRITOIRE

**LE TERRITOIRE DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

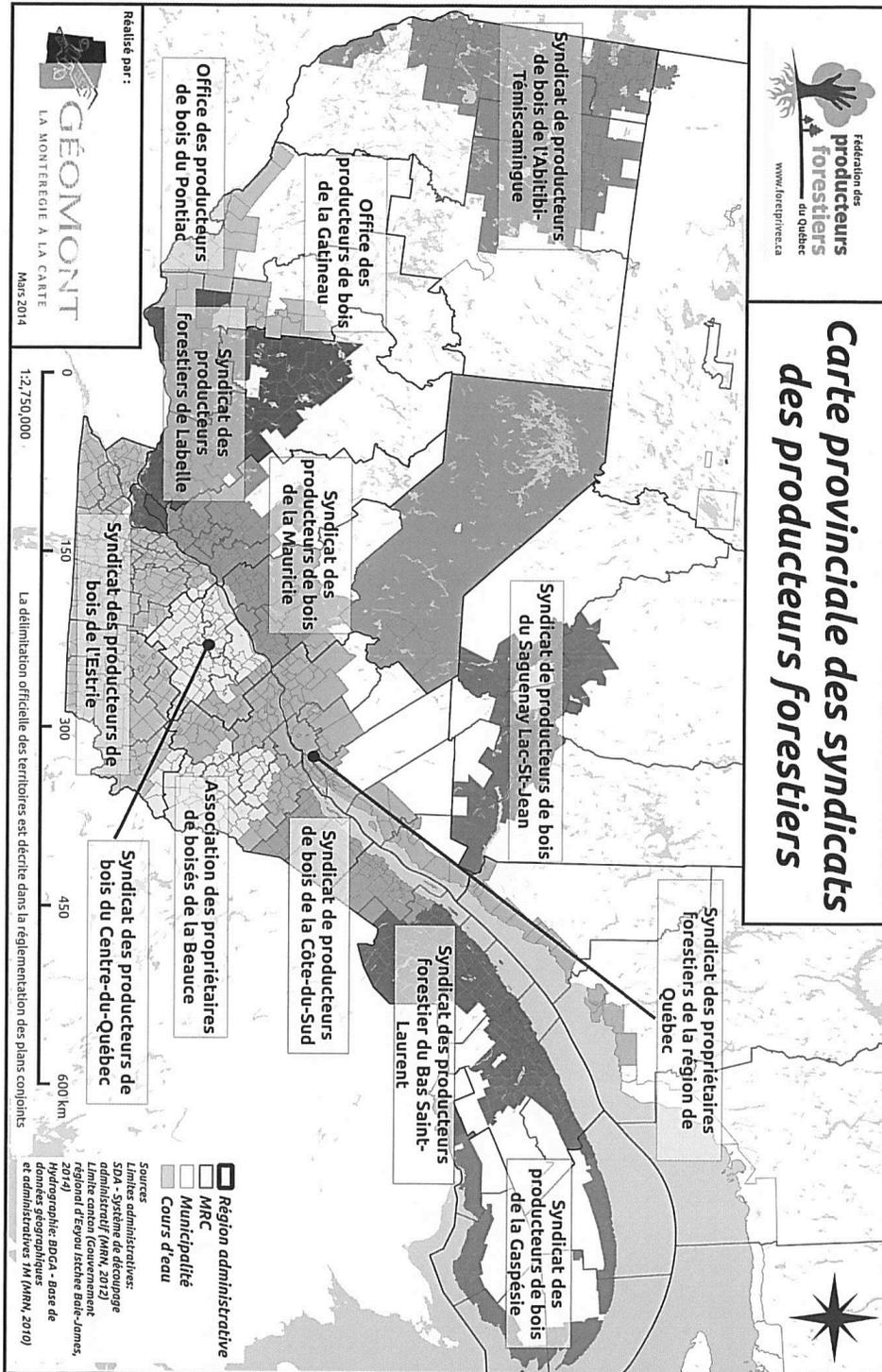


SECTEUR 1 = NICOLET-YAMASKA/BÉCANCOUR

SECTEUR 2 = DRUMMOND

SECTEUR 3 = ARTHABASKA

CARTE PROVINCIALE



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC**Moderniser nos relations**

Plusieurs organismes du secteur forestier s'engagent par nécessité dans une course à la modernisation afin de demeurer concurrentiels ou pertinents. L'industrie forestière rénove ses équipements et se consolide, les conseillers forestiers se lancent dans une transition numérique, les entrepreneurs optimisent l'intégration de leurs opérations avec les transporteurs forestiers, alors que les organismes de conservation redoublent d'ingéniosité pour diffuser leurs idées.

L'effervescence est aussi palpable à la fédération et chez ses affiliés, et ce, autant dans nos propres processus internes que dans nos rapports externes. Ce remue-méninges nous amène parfois à revisiter la relation fournisseur-client existante entre les propriétaires, producteurs, entrepreneurs, transporteurs et conseillers, et l'industrie forestière.



Effectivement, devant des marchés en mutation, trois syndicats de producteurs de bois se sont fermement engagés dans une volonté de négocier collectivement les conditions de mise en marché du bois de sciage. En cherchant à encadrer la relation entre les producteurs et les acheteurs, ces syndicats tentent d'assurer un développement harmonieux de la filière. Ces efforts collectifs et les gains qui en témoignent reposent avant tout sur la volonté de voir la situation des producteurs progresser. Pourrait-on les blâmer?

Bien qu'il insuffle un peu d'espoir aux producteurs, ce changement draconien laisse peu d'acteurs indifférents puisque la formalisation de ces relations se traduit généralement par un encadrement des libertés individuelles. L'immobilisme dans les positions de certains doit parfois être confronté à la volonté collective du changement. La dictature du *statu quo* ne pouvant prédominer par défaut.

Le respect des champs de compétence et la volonté de faire évoluer ces relations au bénéfice de tous constituent à mon avis l'assise d'un secteur qui cherche à se renouveler et à se développer. Dans tous les cas, l'écoute et l'ouverture sont de mise afin d'assurer que la relation évolue de façon fructueuse entre les parties.

Pour les producteurs et leurs syndicats, cela présuppose l'amélioration de l'offre de service aux industriels forestiers en ajustant le rythme, le niveau ou la qualité des livraisons aux besoins escomptés. Ne nous leurrions pas, ce n'est qu'en devenant les meilleurs fournisseurs que nous nous assurerons que notre matière première devienne effectivement une ressource prioritaire.

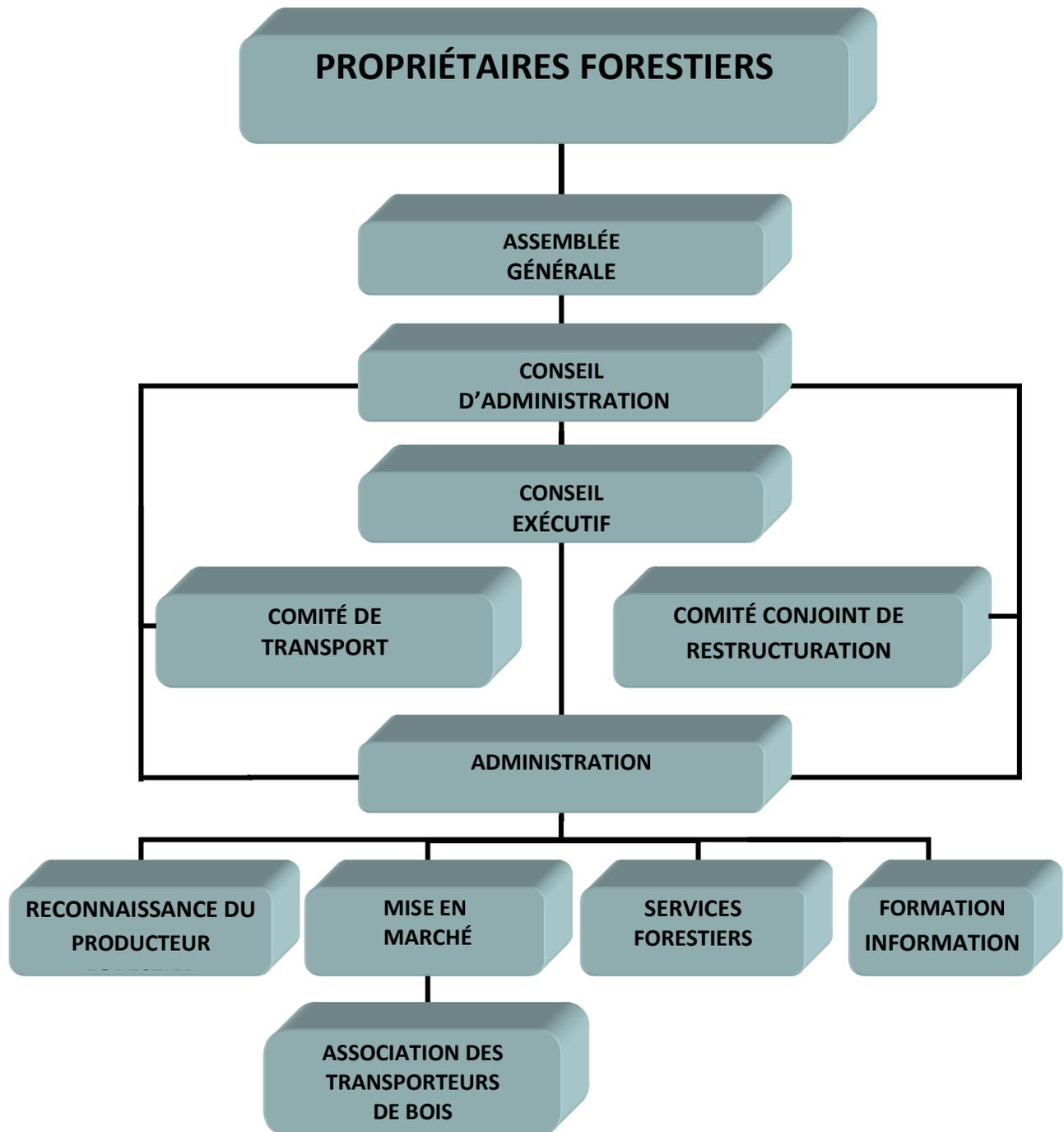
Pour les acheteurs de bois? Des conditions de mise en marché satisfaisantes pour les fournisseurs, c'est-à-dire compétitives, lucratives ainsi que prévisibles. On peut présumer que cela inclut aussi le respect des achats prioritaires du bois des forêts privées au détriment de celui des forêts publiques.

En 2021, la récolte et la transformation du bois des forêts privées du Québec ont généré des revenus de 4,7 G\$ et assuré près de 24 300 emplois, comme révélé dans le dernier *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*. Nul doute, les producteurs forestiers constituent un atout incontournable pour le secteur forestier, les régions et le Québec. Nous pouvons en être fiers, mais j'ai la prétention de penser que nous pourrions faire encore mieux en modernisant nos relations.

Gaétan Boudreault

Producteur forestier et président de la FPFQ

ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} avril 2023, les administrateurs du Syndicat étaient les suivants :

Secteur 1 – Nicolet-Yamaska / Bécancour	
Siège #4	Siège #5
<p>Pierre Sévigny, administrateur 195, rang des Cyprès Ste-Marie-de-Blandford, G0X 2W0 Tél. : 819 367-2041</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2013</p>	<p>Claude Beuchesne, administrateur 60, rue Jetté Trois-Rivières, G8W 1S7 Tél. : 819 375-2334</p> <p>En poste depuis le : 30 août 2021</p>
Secteur 2 – Drummond	Ensemble du territoire
Siège #3	Siège #6
<p>Richard Dubé, administrateur 790, rue de la Coulonge St-Charles-de-Drummond, J2C 7J7 Tél. : 819 474-1083</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2007</p>	<p>Mathieu Malenfant, vice-président 950, Route 263 Nord St-Louis-de-Blandford, G0Z 1B0 Tél. : 819 364-7002</p> <p>En poste depuis le : 27 juillet 2020</p>
Secteur 3 – Arthabaska	
Siège #1	Siège #2
<p>Gilles Marchand, 3^e Membre 120, rang St-François St-Louis-de-Blandford, G0Z 1B0 Tél. : 819 364-7478</p> <p>En poste depuis le : 28 avril 1999</p>	<p>Yvon Boisvert, administrateur 238, rang Pariseau Victoriaville, G6T 0J6 Tél. : 819 758-5923</p> <p>En poste depuis le : 24 avril 2008</p>

Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat. Suite à l'assemblée générale annuelle, il voit à la formation du conseil exécutif ainsi qu'à d'autres comités qui sont utiles à sa bonne gestion. Les différents comités permettent une simplification administrative des tâches du conseil d'administration, une diminution des frais administratifs ainsi qu'une analyse de certains dossiers avant la présentation à ce dernier.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions	Date	Claude Beauchesne	Yvon Boisvert	Richard Dubé	Mathieu Malenfant	Gilles Marchand	Pierre Sévigny
Conseil d'administration	21 mars 2022	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	22 avril 2022 (par courriel)	P	P	P	P	P	P
AGA SPBCQ	26 avril 2022	P	P	P	P	P	P
AGA FPFQ	2 et 3 juin 2022	P	P	P	A	A	P
Conseil d'administration	5 juillet 2022	P	P	A	A	P	P
Conseil d'administration	30 août 2022	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	14 décembre 2022	P	P	P	P	P	P
Nombre de convocation aux réunions		7	7	7	7	7	7
Taux de présence aux réunions (%)		100	100	86	71	86	100

P = Présent

A = Absent

1 = rencontre par vidéoconférence

ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS SYNDICAT

En vertu du règlement du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, le conseil d'administration est composé de six administrateurs répartis dans les trois secteurs du territoire du Plan conjoint. Le terme d'un administrateur est d'une durée de trois ans.

Le conseil d'administration gère les activités suivantes :

- ❖ L'administration du Plan conjoint;
- ❖ La direction générale du Syndicat;
- ❖ La collaboration administrative avec le SPBM et le SPACQ;
- ❖ Le suivi des décisions prises par l'assemblée générale annuelle;
- ❖ L'émission des contingents, l'inventaire et les livraisons de bois;
- ❖ Les négociations avec les industries forestières;
- ❖ La gestion et la négociation de la convention de transport de bois avec ses transporteurs;
- ❖ Les différents dossiers relevant de la mise en marché;
- ❖ L'analyse des différentes améliorations favorisant la mise en marché du bois, par les producteurs, tout en augmentant leurs conditions;
- ❖ Les prix pour les bois de trituration et la rétro pour l'ajustement du prix final;
- ❖ La coordination des activités du Fonds d'aménagement;
- ❖ L'acceptation des nouveaux membres du Syndicat;
- ❖ Une multitude de dossiers de représentations et de défenses des intérêts des propriétaires forestiers au niveau régional et provincial;
- ❖ La représentation des producteurs au sein de différents organismes dont la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Agence forestière des Bois-Francs.

LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Le personnel du Syndicat est chargé des tâches administratives et techniques. Il voit à l'application des décisions prises par le conseil d'administration, à l'émission des contingents, des paiements aux producteurs et aux transporteurs, de la gestion de l'inventaire et du transport, de la formation et l'information aux producteurs, de l'aménagement forestier, etc.

Au 1^{er} avril 2023, les employés du Syndicat étaient les suivants :

Monsieur Ghislain Leblond Ingénieur forestier gleblond@spbois.qc.ca	{ Directeur du Syndicat Responsable de la mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Madame Martine Gignac Secrétaire mgignac@spbois.qc.ca	{ Secrétariat Mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Madame Danielle Provencher Technicienne-comptable dprovencher@spbois.qc.ca	{ Comptabilité Paiements aux producteurs
Madame Gabrielle Dumas Gagnon Technicienne en administration gdumasgagnon@spbois.qc.ca	Paiement aux producteurs
Monsieur Mathieu Roberge Technicien forestier mroberge@spbois.qc.ca	{ Services forestiers Services acéricoles
Madame Frédérique Gagnon Lupien Ingénieure forestière fgagnonlupien@spbois.qc.ca	{ Services forestiers, agroforesterie et PFNL Services acéricoles

RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ**CONTINGENTS 2022-2023**

Les contingents, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, ont été émis selon les informations inscrites au tableau ci-dessous pour les producteurs qui ont envoyé leur formulaire avant le 1^{er} juillet 2022.

**Émission des contingents
2022-2023**

Essences	Nombre de producteurs	Superficie des producteurs (hectare)	Volume demandé en mètre cube apparent	Volume émis en mètre cube apparent	Taux m ³ a/ha	Volume minimum émis (m ³ a)
Bois-Franc 8'	70	20 755	46 677	29 109	1,9	60
Peuplier 93"	134	23 717	56 796	38 246	4,5	60
Résineux 93"	96	21 347	42 994	16 439	1,0	120

* : Maximum de 2 000 m³a par producteur.

Tout au cours de l'année, des contingents supplémentaires ont été accordés à des producteurs ayant fait la demande au Syndicat. Ces contingents ont été émis afin de combler les cédules de livraisons demandées par les usines. L'émission de ces contingents est analysée à toutes les réunions du conseil d'administration qui prend sa décision selon les inventaires, les visas et les cédules de livraisons prévues.

Nous demandons aussi à tous les producteurs ayant du contingent et ne prévoyant pas l'utiliser, de nous avertir le plus tôt possible. De cette façon, nous pourrions, le cas échéant, émettre des contingents supplémentaires à d'autres producteurs forestiers qui en font la demande et par le fait même, respecter les ententes prises avec les industriels et ainsi être en meilleure position de négocier lors du renouvellement de ces ententes.

PRIX DU BOIS AU CHEMIN DU PRODUCTEUR

Année	Bois-Franc 8' (\$/tma) 2011 à 2015 (\$/tmv) 2016 à aujourd'hui			Tremble 93" (\$/tmv)			Résineux 93" (\$/tmv)		
	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net
2013	79,00	2,27	81,27	32,00	1,32	33,32	29,00	2,00	31,00
2014	80,00 83,00	2,86	82,86 85,86	33,00	3,30	36,30	31,00	0	31,00
2015	84,00	6,16	90,16*	33,00	4,92	37,92	31,00	0	31,00
2016	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2017	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2018	49,00	0	49,00	36,00	1,75	37,75	31,00	0,75	31,75
2019	49,00	0	49,00	36,00	3,81	39,81	31,00	0,80	31,80
2020	49,00	0	49,00	36,00	3,00	39,00	31,00	2,30	33,30
2021	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2022**	49,00	N.D.	N.D.	36,00	N.D.	N.D.	31,00	N.D.	N.D.
2023**	49,00	N.D.	N.D.	36,00	N.D.	N.D.	31,00	N.D.	N.D.

* : Le taux en \$/tmv moyen pour 2015 était de 44,73 \$/tmv

** : Le taux n'inclut pas les compensations pour la hausse de carburant diesel en lien avec les opérations forestières.

LE PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement est ce que les producteurs donnent sur les revenus de la vente de leur bois pour l'administration, la gestion du transport, les contingents, la mise en marché ainsi que l'application des règlements qu'ils se sont donnés. Il est aussi utilisé à la représentation des producteurs, à la défense de leurs intérêts tant au niveau provincial que régional ainsi qu'au transfert de connaissances pour les producteurs.

Bois destiné aux marchés des pâtes et papiers, panneaux et copeaux

Contributions syndicales (administration du Plan conjoint)	0.43 \$/m ³ a
Recherche et protection (projets, vérification)	0.04 \$/m ³ a
Aménagement (activités du Fonds d'aménagement)	0.06 \$/m ³ a
Frais de mise en marché (gestion transport, contingent, négociations)	0.87 \$/m ³ a

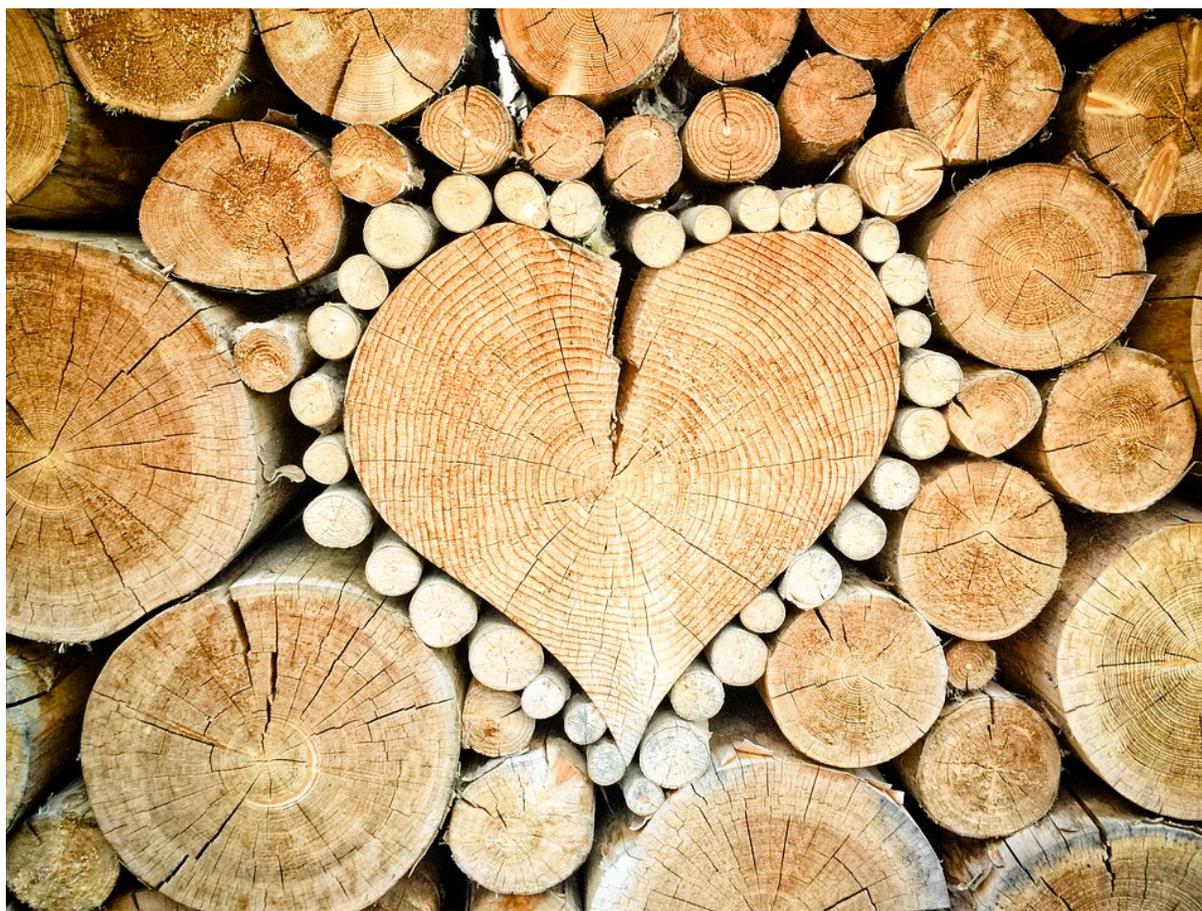
Bois destiné aux marchés du sciage et du déroulage

Contribution syndicale (administration du Plan conjoint) pour toutes essences	0.61 \$/m ³ a
---	--------------------------

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

Groupe d'essences	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sapin-épi. 47"	612	589	523	472	447	N.D.	0	0	0
Résineux trituration	154	160	180	156	130	N.D.	179	87	112
Feuillu dur trituration	64	55	79	84	78	N.D.	74	86	106
Tremble trituration	259	255	246	258	182	N.D.	202	234	239
Toutes essences trituration	771	743	703	655	598	N.D.	329	304	315
Volume m³a moyens par producteur (trituration)	228	233	305	323	284	N.D.	391	437	506
Sciage nombre de producteurs	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	492	323	331
Volume m³a moyens par producteur (sciage)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	389	702	747
Toute destination	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	632	488	489
Volume m³a moyens par producteur	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	506	737	831

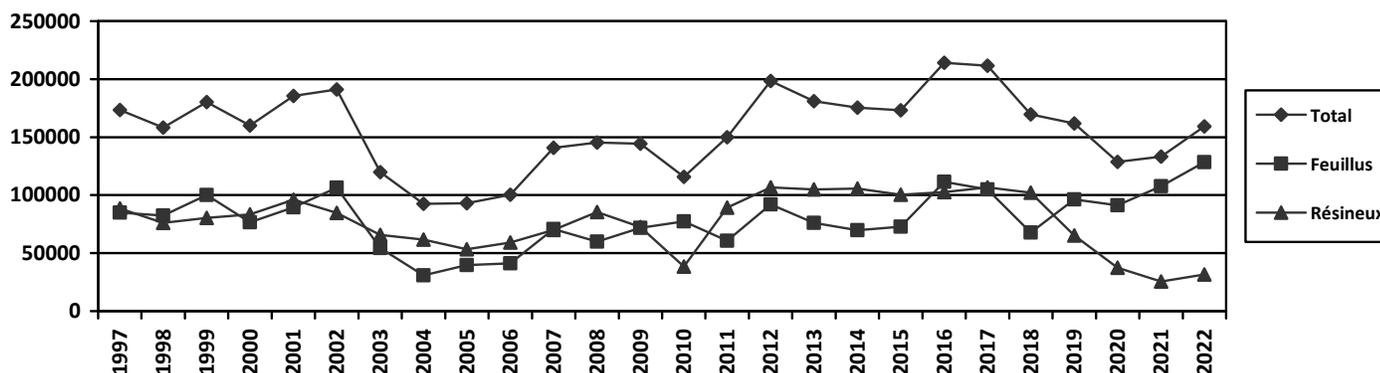
N.B. Dans ce tableau, un organisme de gestion en commun compte pour un producteur. De plus, le nombre de producteurs ayant mis du bois en marché inclut les producteurs qui ont été payés par le Syndicat.
Les données de l'année 2019 ne sont pas disponibles, car nous avons changé de système informatique en cours d'année.



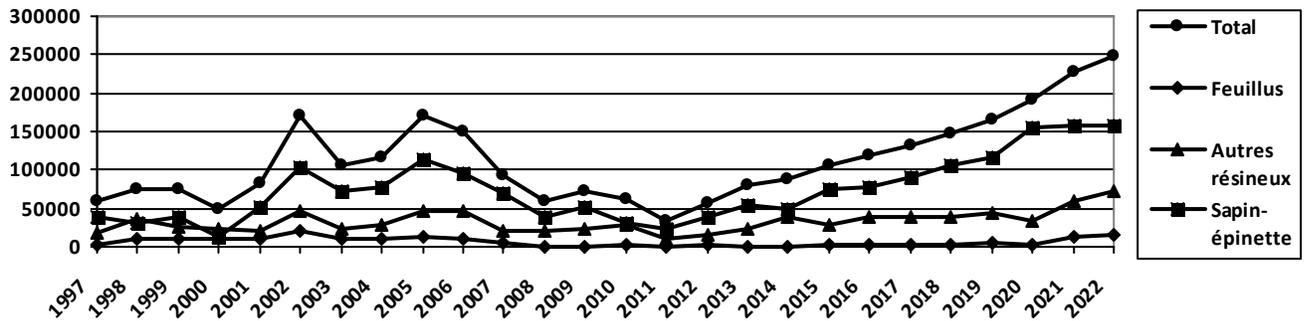
VOLUME DE BOIS LIVRÉ PAR GROUPE D'ESSENCES EN M³A (2015-2022)

Groupe d'essences		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sapin-épinette	Trituration	63 282	57 593	60 710	53 751	15 937	0	0	0
	Sciage, déroulage	74 319	77 302	91 399	107 222	115 097	154 901	156 596	157 466
Autres résineux	Trituration	37 048	44 998	45 978	48 286	49 378	37 377	25 471	31 039
	Sciage, déroulage	29 064	38 653	39 301	37 654	44 995	33 464	58 443	73 107
Total résineux trituration		100 330	102 591	106 688	102 037	65 315	37 377	25 471	31 039
Total résineux sciage		103 383	115 955	130 700	144 876	160 092	188 365	215 039	230 573
Total résineux		203 713	218 546	237 388	246 913	225 407	225 742	240 510	261 612
Feuillus durs	Trituration	14 977	37 156	44 351	27 988	34 564	37 650	43 604	59 024
	Sciage, déroulage	241	2 270	1 739	1 340	4 044	1 962	3 610	3 242
Peuplier	Trituration	57 757	74 419	60 471	39 631	61 852	53 648	64 015	69 275
	Sciage, déroulage	1 857	459	523	506	763	964	8 123	13 282
Total feuillu trituration		72 734	111 575	104 822	67 619	96 416	91 298	107 619	128 299
Total feuillu sciage et déroulage		2 098	2 729	2 262	1 846	4 807	2 926	11 733	16 524
Total feuillu		74 832	114 304	107 084	69 465	101 223	94 224	119 352	144 823
Total		278 545	332 850	344 472	316 378	326 630	319 966	359 862	406 435
Volume trituration		173 064	214 166	211 510	169 656	161 731	128 675	133 090	159 338
Volume sciage et déroulage		105 481	118 684	132 962	146 722	164 899	191 291	226 772	247 097

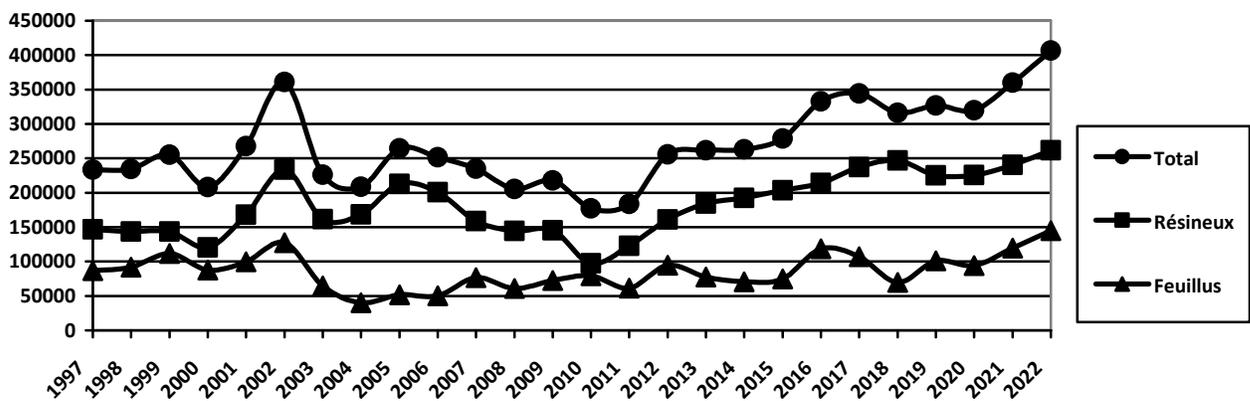
Historique des livraisons de bois de trituration par groupe d'essences (1997-2022)



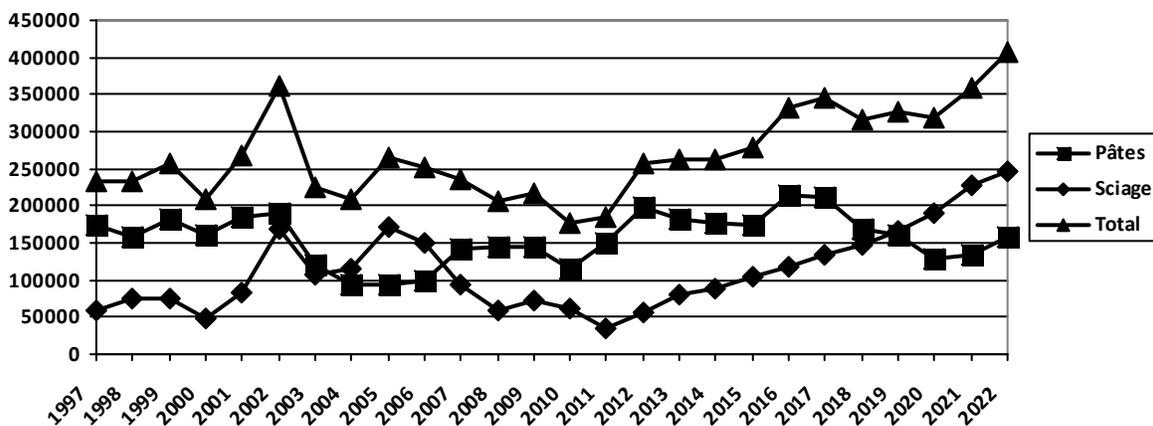
Volume de bois de sciage et de déroulage par groupe d'essences (1997-2022)



Volume total livré résineux et feuillus (1997-2022)



Volume de bois destiné au sciage par rapport au bois destiné à la pâte (1997-2022)



SERVICES FORESTIERS

Le Fonds des services forestiers offre le service d'aide technique à la confection de travaux forestiers par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ou de différents autres programmes d'aides existants.

Répartition des travaux effectués de 2017 à 2022

Types de travaux sylvicoles	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget
Préparation de terrain	19,25 ha	12,9 %	5,6 ha	3,1 %	5,1 ha	5,5 %	5,5 ha	2,6 %	22,6 ha	8,5 %	14,2ha	6,2 %
Reboisement (# plants)	51 245	16,7 %	12 375	3,3 %	10 880	4,4 %	24086	5,4 %	54 295	12,8 %	37 685	10,0 %
Traitements non commerciaux	33,88 ha	33,6 %	20,5 ha	18,2	31,7 ha	37,8 %	17,8 ha	13,2 %	9,2 ha	7,5 %	17,5 ha	15,8 %
Traitements commerciaux	64,95 ha	36,8 %	118,2 ha	75,4	57,8 ha	52,3 %	273,8 ha	78,8 %	188,4 ha	71,2 %	163,1 %	68,0 %

Travaux d'aménagement forestier par MRC de 2013 à 2022

MRC	POURCENTAGE (%)									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Arthabaska	38,1	56,1	60,2	44,9	57,5	46	64,4	34,2	24,8	68,5
Bécancour	27,7	15,1	14,6	40,8	22,6	20,2	18,3	3,5	24,5	6,0
Drummond	27,0	4,5	13,3	0,4	5,0	10,1	1,6	26,8	16,8	7,7
Érable	7,2	0,9	9,4	11,4	11,4	16,7	8,4	24,4	20,2	17,2
Nicolet-Yamaska	0	23,4	2,5	2,5	3,5	7,0	7,3	11,1	13,7	0,6

**Syndicat des producteurs de bois du
Centre-du-Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada

Le 4 avril 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022 2021

	Fonds d'admini- stration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
PRODUITS (annexe A)	432 316 \$	19 042 162 \$	-	20 247 \$	315 956 \$	7 019 \$	19 817 700 \$	13 469 239 \$
CHARGES								
Frais d'administration (annexe B)	305 989	19 042 162	-	40 739	343 143	392	19 732 425	13 329 729
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	126 327	-	-	(20 492)	(27 187)	6 627	85 275	139 510
AUTRES PRODUITS (annexe C)	5 862	-	-	-	-	-	5 862	81 869
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	132 189 \$	-	-	(20 492) \$	(27 187) \$	6 627 \$	91 137 \$	221 379 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022 2021

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	1 488 316 \$	(344 966) \$	135 000 \$	98 643 \$	180 083 \$	77 681 \$	1 634 757 \$	1 839 717 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	132 189	-	-	(20 492)	(27 187)	6 627	91 137	221 379
Péréquation (note 8)	-	(127 808)	-	-	-	-	(127 808)	(426 339)
SOLDE, fin de l'exercice	1 620 505 \$	(472 774) \$	135 000 \$	78 151 \$	152 896 \$	84 308 \$	1 598 086 \$	1 634 757 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	33 605 \$	517 709 \$	1 510 \$	23 051 \$	48 334 \$	1 697 \$	625 906 \$
Comptes clients	479 452	925 062	-	39 023	152 444	-	1 595 981
Frais payés d'avance	1 554	-	-	3 200	2 275	-	7 029
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 3)	-	-	-	-	-	-	-
	514 611	1 442 771	1 510	65 274	203 053	1 697	2 228 916
PLACEMENTS (note 3)	-	392 773	131 470	77 520	-	-	601 763
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	6 477	-	-	-	208	-	6 685
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	166 925	-	-	-	76 162	-	243 087
	688 013 \$	1 835 544 \$	132 980 \$	142 794 \$	279 423 \$	1 697 \$	3 080 451 \$
							3 045 824 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dettes de fonctionnement (note 6)	212 963 \$	916 227 \$	250 000 \$	10 312 \$	92 863 \$	- \$	1 482 365 \$
Sommes dues interfonds	(1 145 455)	1 392 091	(252 020)	54 331	33 664	(82 611)	-
	(932 492)	2 308 318	(2 020)	64 643	126 527	(82 611)	1 482 365
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	-	-	-	-	-	30 000
	(932 492)	2 308 318	(2 020)	64 643	126 527	(82 611)	1 482 365
SOLDES DE FONDS							
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 9)	173 402	-	-	-	76 370	-	249 772
Non affecté	1 447 103	(472 774)	135 000	78 151	76 526	84 308	1 348 314
	1 620 505	(472 774)	135 000	78 151	152 896	84 308	1 598 086
	688 013 \$	1 835 544 \$	132 980 \$	142 794 \$	279 423 \$	1 697 \$	3 080 451 \$
							3 045 824 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	91 137 \$	221 379 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 957	3 328
Amortissement des actifs incorporels	29 946	21 983
Paielement rétroactif attribuable aux exercices précédents	-	(128 105)
Péréquation de l'exercice	(127 808)	(298 234)
Variation de la juste valeur des placements	-	(24 598)
	(3 768)	(204 247)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Comptes clients	(432 263)	31 238
Frais payés d'avance	(1 162)	(3 617)
Dettes de fonctionnement	101 298	191 360

(335 895) 14 734

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(298 338)	(228 425)
Produit de la cession de placements	103 865	478 296
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(561)
Acquisition d'actifs incorporels	(115 186)	(139 830)
Acquisition d'actifs incorporels destinés à la vente	-	(156 472)
Produit de la cession d'actifs incorporels destinés à la vente	-	417 630
	(309 659)	370 638

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	-
--	----------	---

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(675 554) 385 372

ENCAISSE, début de l'exercice

1 301 460 916 088

ENCAISSE, fin de l'exercice

625 906 \$ 1 301 460 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi des Syndicats professionnels du Québec, a pour objet la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. L'Organisme offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la vente de bois sont présentés dans le fonds de la vente de bois.

Les produits du fonds de roulement sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Un montant jusqu'à concurrence de 135 000 \$ peut être affecté au fonds de roulement.

Les produits et les charges afférents à l'atteinte des objectifs du plan de mise en valeur des boisés privés du Centre-du-Québec sont présentés dans le fonds d'aménagement.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services forestiers sont présentés dans le fonds des services forestiers.

Les produits et les charges afférents à la recherche sont présentés dans le fonds de recherche.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

L'Organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général entre les fonds au prorata des heures travaillées dans ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Équipement informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur des durées de 2 et 10 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

3. PLACEMENTS

	2022	2021
Fonds de la vente de bois		
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 5,35 %	75 000 \$	75 000 \$
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	317 773	19 550
Dépôts à terme échus au cours de l'exercice	-	103 750
	392 773	198 300
Fonds de roulement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	10 145	10 145
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	121 325	121 325
	131 470	131 470
Fonds d'aménagement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	21 582	21 582
Billet à capital protégé, échéant entre 2027 et 2029	55 938	55 938
	77 520	77 520
	601 763	407 290
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	103 750
	601 763 \$	303 540 \$

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des placements est identique à la juste valeur marchande.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Équipement informatique	29 724 \$	25 778 \$	3 946 \$	6 093 \$
Mobilier et équipement	22 290	19 759	2 531	3 309
	52 014	45 537	6 477	9 402
Fonds des services forestiers				
Équipement informatique	2 694	2 694	-	-
Mobilier et équipement	1 518	1 310	208	240
	4 212	4 004	208	240
	56 226 \$	49 541 \$	6 685 \$	9 642 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2022		2021	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Logiciels	295 835 \$	128 910 \$	166 925 \$	124 885 \$
Fonds d'aménagement				
Logiciels	2 875	2 875	-	-
Fonds des services forestiers				
Logiciels	135 883	59 721	76 162	32 962
	434 593 \$	191 506 \$	243 087 \$	157 847 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022		2021					
	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Comptes fournisseurs	145 889 \$	898 493 \$	250 000 \$	10 312 \$	92 863 \$	- \$	1 397 557 \$	1 319 116 \$
Salaires et vacances à payer	46 983	-	-	-	-	-	46 983	40 374
Sommes à remettre à l'État	20 091	-	-	-	-	-	20 091	7 679
Retenues à la source et contributions	-	17 734	-	-	-	-	17 734	13 898
Taxes à la consommation	212 963 \$	916 227 \$	250 000 \$	10 312 \$	92 863 \$	- \$	1 482 365 \$	1 381 067 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

7. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	30 000 \$

8. PÉRÉQUATION

	2022	2021
Fonds de la vente de bois		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	- \$	(128 105) \$
Péréquation de l'exercice	(127 808)	(298 324)
	(127 808) \$	(426 429) \$

9. SOLDES DE FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	Fonds d'administration générale			Fonds des services forestiers		
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 354 029 \$	134 287 \$	1 488 316 \$	146 881 \$	33 202 \$	180 083 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	156 191	(24 002)	132 189	(18 286)	(8 901)	(27 187)
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(63 117)	63 117	-	(52 069)	52 069	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 447 103 \$	173 402 \$	1 620 505 \$	76 526 \$	76 370 \$	152 896 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Pour les autres créances, l'Organisme évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et à sa dette à long terme.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

A - PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Ventes	- \$	19 042 162 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	19 042 162 \$	12 674 788 \$
Inscription aux cours	-	-	-	4 116	-	-	4 116	3 267
Prélevés	353 404	-	-	9 654	-	7 019	370 077	314 986
Reconnaissance - producteurs forestiers	77 969	-	-	-	-	-	77 969	115 583
Services professionnels	-	-	-	-	27 524	-	27 524	42 822
Subventions	-	-	-	-	288 432	-	288 432	310 551
Transfert de connaissances	-	-	-	6 477	-	-	6 477	6 214
Autres	943	-	-	-	-	-	943	1 028
	432 316 \$	19 042 162 \$	- \$	20 247 \$	315 956 \$	7 019 \$	19 817 700 \$	13 469 239 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Salaires et charges sociales	135 303 \$	- \$	- \$	3 038 \$	141 744 \$	374 \$	280 459 \$	254 323 \$
Abonnements, associations, cotisations, permis et publicité	147	-	-	-	-	-	147	1 115
Affiliation à la F.P.B.Q.	32 621	-	-	-	-	-	32 621	29 440
Assemblée annuelle du Syndicat	4 398 977	-	-	-	-	-	4 398 977	2 442 1 197
Assurances								
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	12 588	-	-	-	-	-	12 588	10 017
Direction du Syndicat (annexe D)	11 956	-	-	-	-	-	11 956	9 855
Distribution aux producteurs et transporteurs	55	19 042 162	-	-	-	-	19 042 217	12 674 788
Documentation et frais de bureau	8 541	-	-	769	4 646	7	13 963	10 376
Formation	-	-	-	8 609	-	-	8 609	7 342
Frais de déplacement	6 481	-	-	38	12 128	-	18 647	15 828
Frais informatiques	3 408	-	-	-	726	-	4 134	351
Journal L'Écho Forestier (annexe E)	-	-	-	27 558	-	-	27 558	21 762
Loyer	3 473	-	-	202	5 904	11	9 590	9 042
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	-	-	2 259
Reconnaissance - producteurs forestiers	53 114	-	-	-	-	-	53 114	65 198
Services professionnels	8 925	-	-	525	1 050	-	10 500	10 028
Travaux sylvicoles	-	-	-	-	168 044	-	168 044	179 055
Amortissement des immobilisations corporelles	2 925	-	-	-	32	-	2 957	3 328
Amortissement des actifs incorporels	21 077	-	-	-	8 869	-	29 946	21 983
	305 989 \$	19 042 162 \$	- \$	40 739 \$	343 143 \$	392 \$	19 732 425 \$	13 329 729 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

C - AUTRES PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Produits d'intérêts	5 862 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 862 \$	57 271 \$
Variation de la juste valeur des placements	-	-	-	-	-	-	-	24 598
	5 862 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 862 \$	81 869 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

D - DIRECTION DU SYNDICAT

Conseil d'administration		
Indemnités de présence	3 260 \$	2 640 \$
Frais de déplacement et autres	757	575
Comités du Syndicat		
Indemnités de présence	1 790	660
Frais de déplacement et autres	576	110
Réunions diverses		
Indemnités de présence	330	550
Frais de déplacement et autres	125	-
Négociations		
Indemnités de présence	110	110
Frais de déplacement et autres	8	210
Salaire du président	5 000	5 000
	<hr/>	<hr/>
	11 956 \$	9 855 \$

E - JOURNAL L'ÉCHO FORESTIER

Salaires et charges sociales	780 \$	768 \$
Fournitures de bureau	1 226	1 419
Impression	17 732	11 164
Timbres	7 820	8 411
	<hr/>	<hr/>
	27 558 \$	21 762 \$



2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5



Téléphone : 819 697-2922
Télécopieur : 819 697-0574



spb@spbois.qc.ca
foretprivee.ca/centreduquebec